

#StopISDSinAfrica



ARRETEZ LE REGLEMENT INJUSTE DU DIFFEREND ENTRE INVESTISSEURS ET ÉTATS AFRICAINS

Déclaration de la société civile et syndicats de travailleurs

Conscients du rôle crucial que l'investissement peut jouer dans la promotion d'une croissance et d'un développement économiques durables, nous, les groupes de la société civile en République-Unie de Tanzanie, ainsi que les organisations de la société civile des diverses communautés économiques régionales du Continent Africain, souhaitons exprimer notre inquiétude face au nombre croissant procès intentés contre le Gouvernement Tanzanien en particulier et contre d'autres États Africains en général.

Nous prenons note du fait que la majorité de ces poursuites sont fondées sur des Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) que ces Etats ont signés au cours de ces trois dernières décennies. A l'heure actuelle, les pays africains ont signé un total de 568 Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) et Accords de Libre-Echanges (ALE) contenant des dispositions relatives à l'investissement, principalement avec des pays non africains. Cependant, nous souhaitons réaffirmer et faire écho à nos positions contre les affirmations selon lesquelles la signature et la ratification de traités et contrats d'investissement tels que les accords bilatéraux d'investissement garantissent des flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) plus importants dans un pays. Ceci est en fait inexact car des flux importants d'Investissements Directs Etrangers ont été enregistrés par des pays comme le Brésil, qui n'ont pas un seul TBI en vigueur.

Nous prenons donc note du fait que les Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) ne sont pas des outils utilisés par les investisseurs pour éclairer leurs décisions d'investissement, mais des outils qu'ils utilisent pour poursuivre les États. C'est pour cette raison que la plupart des Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) incluent une disposition relative au règlement des différends entre investisseurs et les Etats, que les entreprises utilisent pour poursuivre les Etats Africains de peur qu'ils perdent des bénéfices futurs en raison, par exemple, d'une nouvelle réglementation gouvernementale ou de l'annulation ou de la modification d'un contrat.

Nous sommes préoccupés par le fait que cette disposition sur Règlement des différends entre investisseurs et États a entraîné un boom sans précédent du nombre de réclamations contre des pays africains, entre 2013 et 2019 seulement. Les États africains ont été frappés par un total de 109 revendications d'arbitrage enregistrées en vertu de traités d'investissement. Cela représente 11% de tous les conflits connus entre investisseurs et les Etats dans le monde.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que ces poursuites en justice, qui ont coûté des millions voire même des milliards de dollars à nos gouvernements, à hauteur de 4,6 milliards de dollars US, constituent des menaces majeures, non seulement sur la capacité de nos gouvernements d'investir efficacement dans la réalisation de nos priorités de développement ; mais aussi sur leur capacité à adopter des lois et des politiques et à régler les investissements dans l'intérêt public.

Nous sommes particulièrement troublés par le fait que les Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) utilisés par ces investisseurs pour réclamer une indemnisation pour violation de leurs droits sont des traités d'investissement qui ont été imposés à nos gouvernements sans que ceux-ci aient la possibilité de négocier, ce qui limite encore leur marge de manœuvre les conséquences négatives de ces engagements qui sont maintenant apparues.

Nous sommes particulièrement alarmés par une récente annonce dans laquelle la Cour internationale de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), de la Banque mondiale, a ordonné au gouvernement tanzanien de verser 185 millions de dollars américains à la filiale Standard Chartered Bank Hong Kong pour violation du contrat énergétique.

Nous rappelons qu'en février 2014, lorsque la Cour d'arbitrage de la Banque mondiale avait initialement ordonné au gouvernement tanzanien de verser plus de 118 millions de dollars US, en mai 2014, la Haute Cour tanzanienne avait déclaré que le gouvernement tanzanien n'avait pas à se conformer à la décision du Tribunal de la Banque Mondiale. Compte tenu de cette décision, nous souhaitons féliciter la Haute Cour de Tanzanie et le Gouvernement Tanzanien dans son ensemble d'avoir tenu compte de cette décision.

Nous souhaitons noter que, à notre avis, la décision du tribunal de la Banque mondiale de fonder l'action judiciaire et sa décision ultérieure sur le Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) entre la Tanzanie et le Royaume-Uni ne sont pas convaincantes. En outre, il convient de noter que cette affaire découle d'une réclamation indirecte par dette de la Standard Chartered Bank Hong Kong aux termes d'un contrat de prêt conclu avec Independent Power Tanzania Limited (IPTL); une entreprise a passé un contrat pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité.

Nous souhaitons également souligner notre déception devant le fait que la décision de la Cour de la Banque mondiale ne fait que confirmer qu'en réalité le système d'arbitrage international est injuste, non autonome et biaisé dans ses décisions et ne vise que à promouvoir les intérêts des investisseurs étrangers. Cette décision confirme en outre nos soupçons selon lesquels le système pourrait être truffé de conflits d'intérêts impliquant les juges, les avocats et les promoteurs d'une affaire donnée.

Nous appelons donc les gouvernements du continent africain, l'Union africaine, le Secrétariat de la CAE, le Secrétariat de la CEDEAO, le Secrétariat de la SADC, Assemblée législative de l'Afrique de l'Est à prendre garde et à prendre des mesures pour examiner et mettre fin à tous leurs traités d'investissement contenant des dispositions de RDIE et éviter d'en signer de nouvelles. Nous vous demandons également de quitter et de rejeter le système d'arbitrage international des investissements, y compris la proposition actuelle de réforme du système de RDIE par la création d'une Cour multilatérale de l'investissement sous l'égide de la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international (CNUDCI).

Afin de préserver le droit de l'État africain de réglementer les actions des investisseurs dans l'intérêt public sans être poursuivi par les investisseurs, nous demandons également à nos gouvernements et institutions intergouvernementales responsables d'appuyer le processus en cours pour établir l'Instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en ce qui concerne les droits de la personne qui contribuera à combler les lacunes existantes dans l'environnement des affaires et de la politique des droits de l'homme en vue de maintenir le rôle des États de protéger, protéger les droits des collectivités et des groupes marginalisés, entre autres.

En conclusion, nous demandons à la Cour internationale de règlement des différends en matière d'investissement de la Banque mondiale, à l'Union européenne, aux États-Unis et à d'autres pays développés de se rétracter et de mettre fin aux nombreuses affaires de RDIE contre l'Afrique.

Organisations signataire de la présente déclaration:

Nom et Prenom	Email Adressé	Organisation	Pays
Faith Lumonya	flumonya@seatiniuganda.org	SEATINI	UGANDA
Rene mwanje	danrene79@gmail.com	Kibaale cso network/ CRDI	Uganda
Daniel mwanje	danielynn2016@gmail.com	CISCT	Uganda
Yash Tandon	taandonmail@yahoo.com	SEATINI	Uganda/UK
Cidi Otieno	oticdesq@gmail.com	Kenyan Peasants League	Kenya
PRIME NKEZUMUKAMA	nkezaprime@gmail.com	Dukingire Isi Yacu - Burundi For Resilience	Burundi
Ezekiel Kereri	ezekiel.kereri@hakimadini.org	HakiMadini	Tanzania
Paolyel Onencan	Paolyel@birudo.org	Buliisa Initiative for Rural Development Organisation (BIRUDO)	Uganda
Frank Mugyenyi	Fdmugyenyi@gmail.com	MineAfrica development Institute	Uganda
Mark	rambamark@gmail.com	Umuseke	Rwanda
Yamuremye Moïse	ctjeburundi@yahoo.com	Transversale Chamber of Young Burundian Entrepreneurs	Burundi
ROBERT SSUUNA	rssuuna@taxjusticeafrica.net	TAX JUSTICE NETWORK AFRICA	UGANDA
Godefroid MANIRANKUNDA	gmanirankunda@gmail.com	Action Développement et Intégration Régional (ADIR)	Burundi
Hermann KOUAME	changehumanslife@yahoo.fr	ONG Change Human's Life	Côte d'Ivoire
Jenny	Jennypot@icloud.com	Myself	South africa
Jenny	Pot@mweb.co.za	Myself	South africa
Ngunga Tepani	ntepani5@gmail.com	Tanzania Association of NGOs (TANGO)	Tanzania
We Strongly Agree	silphakap@yahoo.com	Tanzania Union Of Industrial And Commercial Workers (TUICO)	TANZANIA
Collins Owegi	coi@cuts.org	CUTS Nairobi	Kenya
Donald Kasongi	donaldkasongi@yahoo.co.uk	Governance Links	Tanzania
Daniel Oberko	daniel.oberko@world-psi.org	Public Services International	Togo
Baraka Thomas	barackthomas50@gmail.com	LEAT	Tanzania
KIBOWA AUSI	kibowa.ausi123@gmail.com	SEATINI	UGANDA
Abraham Salim	directoraruwe@gmail.com	Action for Rural Women Empowerment	Tanzania
Shikunzi John	shijom15@yahoo.co.uk	Tanzania Union of Industrial and Commercial Workers (TUICO)	Tanzania
MSHENGGA JUMA	mshengahussein@gmail.com	Tanzania Students Networking Programme. (TSNP)	TANZANIA

Franklin Masika	franklinmasika@gmail.com	Lawyers' Environmental Action Team	Tanzania
Nicomedes Modest Kajungu	info@numet.co.tz	National Union Of Mine And Energy Workers Of Tanzania (NUMET)	TANZANIA
Prosper Mnemele	promnemele@gmail.com	National Union of Mine and Energy workers of Tanzania(NUMET)	Tanzania
Stefano Prato	stefanop@sidint.org	Society for International Development	Global/Kenya
Cheikh Gueye	c.gueye9@gmail.com	Enda Third world	Sénégal
Moses Cloete	moses@bench-marks.org.za	Bench Marks Foundation NPC	South Africa
Godefroid MANIRANKUNDA	gmanirankunda@gmail.com	Action Développement et Intégration Régional (ADIR)	Burundi
Rebecca Tanui	rtanui@beaconet.org	BEACON	Kenya
Samuel Kasirye	samuel.kasirye@rosalux.org	Rosa Luxemburg Foundation East Africa Regional Office	Tanzania
Jane Nalunga	jnalunga@seatiniuganda.org	SEATINI	Uganda